Image not found or type unknown

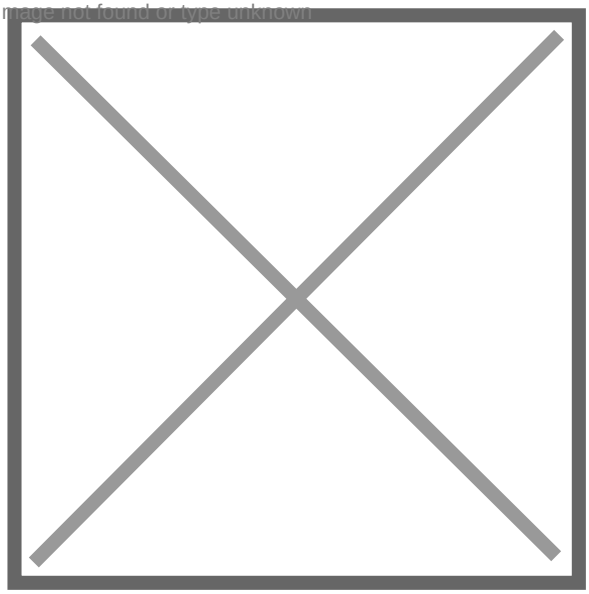

Achat de maison mitoyenne.

Par **buissard**, le **13/11/2015** à **09:38**

bonjour,

Nous venons de racheter la maison mitoyenne à la notre. Elle est pour le moment inhabitable mais nous comptons ,à terme , faire communiquer les deux, et je me posais des questions quant à son statut.
Sachant pour le moment que la maison ne possède pas de système de chauffage (ni aucune isolation), est il possible de ne pas payer la taxe d'habitation ?
Comment est considérée cette seconde habitation ? est ce une résidence secondaire ou une extension de la résidence principale (les deux maisons ont une adresse distincte) ? quelle est la solution la plus intéressante fiscalement ?
merci pour vos réponses et conseils,

Bonne journée,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés